



LE RISQUE PSYCHOSOCIAL

Un risque professionnel à prendre en compte
comme les autres...

Les exigences de compétitivité et les
nouvelles organisations du
travail ont modifié les risques
auxquels sont exposés les salariés

Employeurs et salariés :
tous concernés !

DÉFINITION

Les Risques Psycho-Sociaux (RPS) regroupent notamment :



- ✚ **Le stress au travail** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face. Le stress chronique peut aller jusqu'à l'épuisement professionnel (burn-out).
- ✚ **Les violences externes** : insultes, menaces, agressions exercées dans le cadre du travail par des personnes extérieures à l'entreprise.
- ✚ **Les violences internes** : conflits exacerbés, harcèlement sexuel ou moral entre collègues et/ou la hiérarchie.

Ils se traduisent par un mal-être et une souffrance mentale et/ou physique des personnes qui y sont exposées et concernent toutes les catégories socio-professionnelles.

**RAPPEL : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L4121-1 du Code du travail).
Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement, des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.**

LES CONSÉQUENCES

✓ POUR LE SALARIÉ



Troubles physiques

- Fatigue, maux de tête, troubles de l'appétit, insomnies, problèmes de peau, troubles digestifs
- Troubles cardio-vasculaires
- Troubles musculo-squelettiques (TMS)

Troubles psychologiques

- Difficultés de concentration, sensibilité accrue, irritabilité
- Dépression pouvant amener au suicide

Troubles du comportement

- Agressivité
- Isolement, tristesse, pleurs
- Emergence de conduites addictives (alcool, drogues, prise de médicaments...)

BURN OUT

Le syndrome d'épuisement professionnel représente l'épuisement de nos ressources psychologiques, physiques et émotionnelles

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les statistiques européennes recensent le stress comme un problème de santé au travail pour 22% des travailleurs de l'Union, et le chiffrent à hauteur de 20 milliards d'euros pour l'ensemble des états membres

✓ POUR L'ENTREPRISE

Les conséquences des RPS ne pèsent pas seulement sur l'individu en termes de souffrance et de préjudice. Elles ont également un coût pour les entreprises.

Agir sur les RPS permet de :

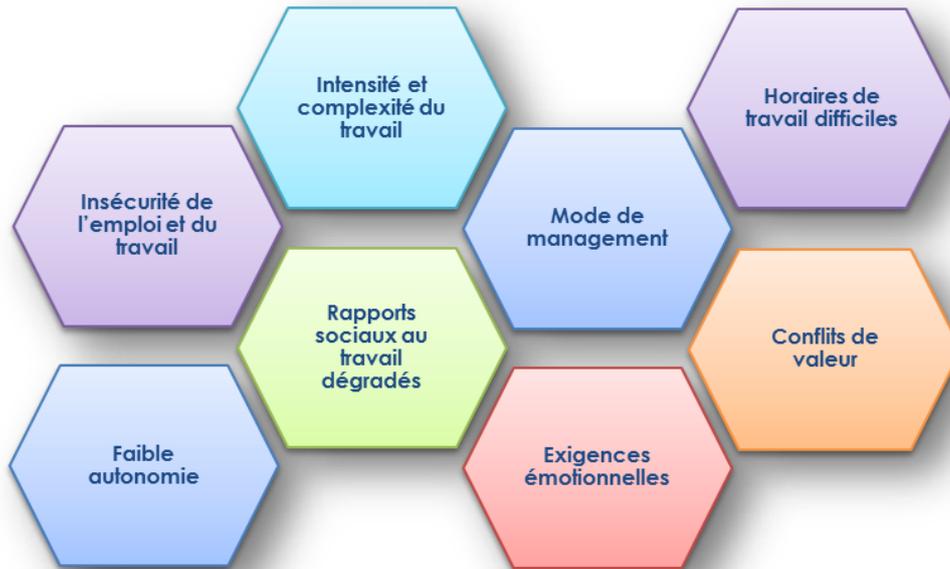


- ✚ Maintenir un climat social favorable
- ✚ Favoriser la performance de l'entreprise, améliorer la productivité et la qualité du travail
- ✚ Réduire le nombre d'accidents de travail, de maladies professionnelles et l'absentéisme
- ✚ Limiter les inaptitudes au travail
- ✚ Éviter les contentieux juridiques pouvant en découler
- ✚ Préserver les compétences
- ✚ Faire valoir l'image de marque de l'entreprise
- ✚ ...



LES FACTEURS DE RISQUE

**L'ORIGINE DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX EST MULTIFACTORIELLE :
ORGANISATIONNELLE, INDIVIDUELLE, RELATIONNELLE.**



LE REPÉRAGE DES RPS

OÙ EN ÊTES-VOUS DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- Avez-vous une augmentation d'absentéisme et de turnover ?
- Avez-vous des difficultés pour remplacer le personnel ou recruter de nouveaux employés ?
- Y a-t-il une augmentation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans votre entreprise ?
- Ressentez-vous une démotivation, une baisse de créativité chez vos salariés ?
- Constatez-vous une dégradation de la productivité, une augmentation des rebus ou des malfaçons ?
- Avez-vous une impression de dégradation du climat social, une mauvaise ambiance de travail ?
- Avez-vous dû faire face à des signes de malaise chez vos salariés (incivilités, pleurs, crise de nerfs...) ?
- Vous semble-t-il qu'il y ait une augmentation du nombre de consultations spontanées auprès du médecin du travail ?

Vous avez répondu positivement à l'une ou l'autre de ces questions ?

Vous êtes peut-être confrontés à des risques psychosociaux au sein de votre entreprise...



POUR LES PRÉVENIR, VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL PEUT VOUS ACCOMPAGNER

Sachez que **l'équipe pluridisciplinaire** est à vos côtés. Son rôle est de participer à la préservation de la santé et de la sécurité de vos salariés ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

DÉMARCHE COLLECTIVE

- ✚ Sensibilisation aux RPS
- ✚ Aide au repérage des RPS (au travers notamment de la fiche d'entreprise)
- ✚ Accompagnement à l'évaluation du risque dans le cadre du DU (avec transfert d'outils)
- ✚ Diagnostic et aide à l'élaboration d'un plan d'actions dans le cadre d'une démarche globale de prévention

DÉMARCHE INDIVIDUELLE

Votre médecin du travail, premier interlocuteur peut proposer une aide individuelle au salarié à l'occasion d'une visite spontanée ou à votre demande, et/ou à l'occasion de toute visite réglementaire.

Parlez-en à votre Médecin du Travail ou consultez notre site internet : <https://www.sstnfc.com/>
<https://www.aist39.com/>

LES SOURCES ET LIENS UTILES

- * ANACT – Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail → www.anact.fr
- * CARSAT – Caisse d'Assurance Retraite Santé au Travail → www.carsat-bfc.fr
- * DIRECCTE – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Franche-Comté → www.franche-comte.direccte.gouv.fr
- * FACT – Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail → www.fact-aract.fr
- * INPES – Institut Nationale de Prévention et d'Education pour la Santé → www.inpes.sante.fr
- * INRS – Institut National de Recherche et de Sécurité → www.inrs.fr
- * LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL (Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social) → www.travailler-mieux.gouv.fr